

DATES	OPERATIONS
<b>Jeudi 11 octobre 2018</b>	<i>Ouverture de l'espace grand public <a href="http://www.education.gouv.fr/electionspro2018">www.education.gouv.fr/electionspro2018</a> donnant accès à l'espace électeur.</i>
À partir du jeudi 11 octobre 2018	<i>Ouverture de la cellule d'assistance technique académique aux électeurs (les horaires d'ouverture seront précisés sur le site académique)</i>
<b>Mercredi 17 octobre 2018</b>	<i>Affichage des listes électorales (LEC) pour l'ensemble des scrutins sur les espaces électeurs. Affichage des LEC par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services académiques, les établissements publics administratifs, les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement privés des 1er et 2d degrés sous contrat. Les extraits mentionnent pour chaque électeur l'ensemble des scrutins auquel il est rattaché.</i>
<b>Jeudi 18 octobre 2018</b> 17 h, heure de Paris	<i>Date limite de dépôt des candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués dans l'application Candelec ou dans les services départementaux de l'éducation nationale, les rectorats et à l'administration centrale ainsi que des déclarations individuelles de candidatures (DIC) pour lesquelles le dépôt doit être effectué physiquement dans les services, rectorats et administrations susmentionnés (contre récépissé des candidatures des organisations syndicales).</i>
<b>Vendredi 19 octobre 2018</b> 17 h, heure locale	<i>Date limite de décision d'irrecevabilité d'une candidature présentée par les organisations syndicales.</i>
<b>Lundi 22 octobre</b> 17 h, heure de Paris	<i>Date limite pour l'administration de notification de la décision d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats auprès du délégué de l'organisation syndicale concernée.</i>
<b>Jeudi 25 octobre</b> 17 h, heure de Paris	<i>Fin du délai de correction des candidatures par les OS suite aux observations faites par l'administration.</i>
<b>Vendredi 26 octobre 2018</b>	<i>Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi.</i>
<b>Lundi 29 octobre 2018</b>	<i>Remise des fichiers des électeurs aux organisations syndicales pour les scrutins auxquels elles participent.</i>
<b>Lundi 29 octobre 2018 au plus tard</b>	<i>Mise en ligne sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre tiré au sort. Édition et affichage des candidatures dans les services centraux, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.</i>
<b>Lundi 29 octobre 2018</b>	<i>Date limite de présentation des demandes de rectification des LEC.</i>
<b>Lundi 5 novembre 2018</b>	<i>Réception du matériel de vote dans les communautés de travail.</i>
<b>Du lundi 5 novembre au vendredi 9 novembre 2018</b>	<i>Réunion afin de déterminer les organisations syndicales qui détiendront une clé de chiffrement au sein des BVEC (bureau de vote électronique centralisateur) et BVE (bureau de vote électronique)</i>
<b>Mardi 13 novembre 2018</b>	<i>Date limite de remise aux électeurs du matériel de vote.</i>
<b>Entre le lundi 19 et le jeudi 22 novembre 2018</b>	<i>Retour par les directeurs d'école, les chefs d'établissements ou de services des listes émargées attestant de la remise des notices dans leur école, établissement ou service.</i>
<b>Semaine du 19 novembre 2018</b>	<i>Cérémonies de création et constitution des BVE et BVEC / Génération d'un scellement</i>
<b>Jusqu'au jeudi 6 décembre 2018</b> avant 17 h, heure de Paris	<i>Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte, par voie électronique uniquement. Date limite de création d'un nouveau mot de passe par l'électeur</i>
<b>Jusqu'au 27 novembre 2018</b>	<i>Date limite de modification des listes électorales</i>
<b>Mercredi 28 novembre 2018</b>	<i>Achèvement de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et du scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).</i>
<b>Jeudi 29 novembre 2018</b>	<i>Réunion de l'ensemble des BVE/BVEC en vue de l'<u>ouverture de l'application de vote à 10 h, heure de Paris</u> et début des opérations électorales de vote électronique par Internet. Durant la période de vote, l'application de vote est ouverte 24 h sur 24, 7 jours sur 7. <u>Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs</u></i>
<b>Jeudi 6 décembre 2018</b>	<b>SCRUTIN</b> : Ouverture des espaces électoraux (tous lieux) (*) et dépouillement après 17h30